

Indignation des Professionnels de santé et associations de patients à la suite de la décision de la Haute Autorité de Santé de dérembourser des allergènes préparés spécialement pour un seul individu (APSI)

En réaction à la Décision du collège de la Haute Autorité de santé (HAS) du 21 février dernier et mise en ligne sur leur site le 27 mars, les associations de patients (l'AFPRAL et l'Association Asthme & Allergies) et les professionnels de santé (AJAF, ANAFORCAL, FFAL, SFA, SYFAL) sont dans l'incompréhension la plus totale et ont le sentiment de ne pas avoir été écoutés.

La recommandation de ne plus rembourser la désensibilisation par APSI (Allergènes Préparés Spécialement pour un Individu) injectables et de limiter à 15% le remboursement des APSI par voie sublinguale, entraîne, en effet, une perte de chance pour de nombreux patients, crée une inégalité d'accès aux soins et constitue un frein diagnostique et thérapeutique profondément alarmant. Et ce pour 5 raisons principales :

- 40% des patients suivis n'auront plus accès à leur traitement : ces patients seront les premiers impactés avec en première ligne les enfants, pour qui le diagnostic sera retardé et pour qui le risque d'évolution défavorable vers l'asthme est le plus important.
- La désensibilisation est le SEUL traitement qui permet de traiter la cause de l'allergie. Il n'existe aucun traitement équivalent. L'immunothérapie spécifique (ITS) permet d'éviter l'évolution de la rhinite allergique vers des formes plus sévères c'est à dire l'asthme.
- La désensibilisation est peu coûteuse, elle permet de faire des économies sur les autres traitements plus coûteux, et également de réduire le coût des hospitalisations en urgence.
- Les allergies respiratoires sont la première cause de perte de productivité en France et représentent 7 millions de journées de travail perdues soit 1 milliard d'euros*.
- En 2050, 1 personne sur 2 sera touchée par une allergie, soit 50% de la population. L'allergie est classée au 4ème rang des affections chroniques mondiales par l'OMS.

« Nous regrettons d'autant plus cette décision qu'elle ne tient visiblement pas compte de l'avis des associations de patients pourtant très mobilisées en faveur de la défense de l'accès aux soins pour les patients allergiques. » s'offusque l'ensemble des membres de la FFAL. Pour eux, « La HAS ne reconnaît pas le fardeau que représente la maladie chez les patients qui souffrent des formes les plus sévères d'allergie. Nous souhaitons interpeller Madame La Ministre sur les conséquences de cette recommandation de la HAS que ce soit en termes de santé publique, de qualité de soin et de traitement de nos patients ».

Cette recommandation est lourde de conséquences pour l'avenir de l'allergologie en France alors qu'elle vient enfin d'être reconnue comme une spécialité universitaire. Elle est, par ailleurs, source d'inquiétude pour les étudiants et jeunes allergologues quant à la qualité de prise en charge de leurs futurs patients et de leur propre avenir professionnel.

Contacts presse - H+K Strategies France :

Chloé Bécot / chloe.becot@hkstrategies.com / +33 (0)1 41 05 44 19
Caroline Le Got / caroline.legot@hkstrategies.com / +33 (0)1 41 05 44 46

* « Le grand livre des allergies, Fédération française d'allergologie, Pr. B. Wallaert et Dr. J. Birnbaum, 2014